Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01.49.55.56.45 Fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2010-2136** **Date: 28 septembre 2010**

Date de mise en application : **immédiate (session d'examen 2012)**

Annule et remplace :
Notes de service
DGER/POFEGTP/N2005-2006 du 8 février 2005
DGER/POFEGTP/N2005-2020 du 22 mars 2005
DGER/SDPFE/N2006-2012 du 24 janvier 2006

Nombre d'annexe : 7

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Production horticole ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Production horticole ».

Mots-clés : BTSA Production horticole – PH – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Production horticole » du BTSA en application de l'arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Production horticole ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012 du BTSA « Production horticole ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :
I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non rénovée ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en terme de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Production horticole » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)
Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au

plan d’évaluation défini contractuellement avec le président du jury et aux règles permettant d’assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l’ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l’ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d’une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l’ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s’ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d’éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d’initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1
« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30mn

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :
- S'exprimer et communiquer et comprendre le monde :
- Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :
- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :

- Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
- Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
- Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
- Interagir dans des situations de communication variées ;
- Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées » .
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.
Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	30 minutes

Nature de l'épreuve :
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve :
L'épreuve se déroule en deux parties :
- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité suivante :
- Communiquer dans une langue étrangère :

- Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 mn + 40 mn de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[2] Voir annexe 2.
[3] Voir annexe 3.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données » et les sous capacités :
- Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
- Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».
- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
o « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
o « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».
L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».
- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
o la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
o l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
o l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
o l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l’épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l’épreuve
L’épreuve est écrite et d’une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l’objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l’utilisation de l’outil informatique).

Évaluation de l’épreuve
Elle est réalisée à partir d’indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser, et les sous-capacités :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Les MIL (module M71) visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Les MIL correspondent à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de service :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7[4] :

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Formuler un diagnostic d'un bassin de production horticole au sein d'un territoire et d'une filière :
- Apprécier l'importance, la situation et la dynamique des marchés de l'horticulture ;
- Expliquer les cadres de l'intervention des pouvoirs publics ;
- Dégager les logiques et les stratégies des acteurs au sein de la filière ;
- Analyser un bassin de production.
- Participer au pilotage de l'entreprise horticole dans un contexte de durabilité :
- Situer l'entreprise dans son environnement pour formuler un diagnostic ;
- Utiliser les outils de gestion nécessaires à l'élaboration du diagnostic de l'entreprise et des ateliers de production ;
- Prendre en compte les pratiques contractuelles et en mesurer les conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise ;
- Proposer les évolutions de l'entreprise dans un contexte de développement durable.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M 51 et M 52.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E5	2 CCF	2

L'épreuve E5 se compose de 2 CCF.

- 1 CCF (coefficient 1), oral, évalue la capacité « Formuler un diagnostic d'un bassin de production horticole au sein d'un territoire et d'une filière ».
L'oral s'appuie sur un dossier (10 pages maximum hors annexes) réalisé par un groupe de 2 ou 3 étudiants portant sur l'analyse d'une filière ou d'un fragment de filière relative à un produit horticole ou à un groupe de produits homogènes (produit alimentaire ou ornemental). Dans le dossier, l'analyse peut être appréhendée à plusieurs niveaux géographiques et ne concerner qu'une partie de la filière ou que certains stades ou segments de la filière. Cette analyse doit mettre en évidence les enjeux sociaux et économiques voire environnementaux pour les professionnels et non pas seulement décrire une filière ou un bassin. Les étudiants formulent une interrogation ou définissent une problématique relative au marché de la production choisie et envisagent les perspectives d'évolution.

L'évaluation comporte une partie collective, le groupe présente à la classe le dossier (40 points) et une partie individuelle d'entretien (60 points).
Ce CCF concerne les disciplines de sciences économiques, sociales et de gestion, les sciences et techniques horticoles ou l'agronomie.

- 1 CCF (coefficient 1), écrit, d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents), correspond à une analyse d'un cas concret et évalue la capacité « Participer au pilotage de l'entreprise horticole dans un contexte de durabilité ».
Ce CCF concerne la discipline de sciences économiques, sociales et de gestion et, éventuellement, la discipline de sciences et techniques horticoles.

[4] Voir tableau récapitulatif de l'évaluation en BTSA Production horticole, domaine professionnel, annexe 7.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Dossier + Oral	2	30 minutes

Nature de l’épreuve
Il s’agit d’une épreuve orale (coefficient 2), d’une durée de 30 minutes, à partir d’un dossier centré sur « l’entreprise horticole dans son environnement » constitué par le candidat.
Le dossier est un support obligatoire pour passer l’oral.

Le candidat apporte son dossier le jour de l'oral. Le dossier, de 10 à 15 pages annexes comprises, doit présenter une situation réelle étudiée par le candidat et aborder les différents points (produit, filière, territoire, entreprise) servant de support à cette épreuve. Le candidat est évalué sur son aptitude à mobiliser les savoirs et les savoir-faire relatifs aux capacités de l’épreuve E5. L’aptitude du candidat à réaliser en autonomie un travail personnel et inédit de recherche et d'analyse est aussi pris en compte. Le dossier n'est pas noté en tant que tel mais sert de support à l'évaluation.

Les modalités de cette épreuve orale :
- 10 minutes de présentation du dossier ;
- 20 minutes de questionnement, par le jury, en lien avec la présentation.

Evaluation de l’épreuve
Elle est réalisée par un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion et un enseignant technique (agronomie, sciences et techniques horticoles…) qui interviennent dans les modules M 51 et M 52.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Porter un diagnostic sur le fonctionnement d'un agrosystème horticole :
- Identifier les composantes d'un agrosystème horticole : le végétal, le milieu biologique, les éléments du climat et le support de culture ;
- Comparer un agrosystème de plein air et un agrosystème sous abri ;
- Mettre en évidence les caractéristiques communes ou spécifiques des principaux types d'agrosystèmes horticoles ;
- Evaluer les effets des agrosystèmes horticoles sur l'environnement et la santé humaine.
- Conduire un processus de production horticole de plein champ et hors sol :
- Choisir le matériel végétal adapté aux conditions de culture et au marché ;
- Choisir les équipements, les mettre en œuvre et contrôler leur maintenance ;
- Choisir le système de culture et les itinéraires techniques adaptés en prenant en compte les aspects environnementaux et la qualité des produits ;
- Mettre en œuvre des processus de production et en assurer le suivi ;
- Organiser un chantier en respectant les règles relatives à la santé, la sécurité, à la protection de l'environnement, et en se conformant à la réglementation ;
- Participer à la mise en œuvre d'une expérimentation et analyser ses résultats.
- Organiser le travail, gérer les ressources humaines pour atteindre les objectifs de production et assurer la mise en marché :
- Organiser le travail en équipe pour réaliser le plan prévisionnel de production ;
- Animer, motiver et gérer des équipes au travail ;
- Interpréter les différents indicateurs d'utilisation de la main d'œuvre ;
- Respecter la législation du travail et les conditions d'hygiène et de sécurité.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M 53**, **M 54, M 55, M 56 et M 57.** Tous les systèmes de production horticole sont susceptibles d'être abordés.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E6	7 CCF	7

L'épreuve E6 se compose de 7 CCF.

- 1 CCF (coefficient 1,5), pratique et oral, d'une durée de 45 minutes maximum, évalue la capacité « Porter un diagnostic sur le fonctionnement d'un agrosystème horticole ». L'épreuve se déroule sur le terrain dans un contexte professionnel.
Ce CCF concerne les disciplines de biologie-écologie, agronomie/sciences et techniques horticoles.

- 1 CCF (coefficient 1), oral, permet d'évaluer la capacité « Choisir le matériel végétal adapté aux conditions de culture et au marché ».
Ce CCF est conduit en plusieurs étapes pour prendre en compte la saisonnalité des produits horticoles et l'importance de la palette végétale en horticulture. Il s'agit d'une épreuve de reconnaissance et de connaissance des végétaux. L'apprenant doit être mis en situation de reconnaître et/ou de déterminer et de caractériser, au minimum, 30 échantillons frais dans un contexte prenant en compte les conditions de culture et de marché.
Ce CCF concerne les disciplines de biologie-écologie et sciences et techniques horticoles.

- 1 CCF (coefficient 1), écrit basé sur une situation pratique concrète, évalue la capacité « Choisir les équipements, les mettre en œuvre et contrôler leur maintenance ».

Il s'agit, pour le candidat, d'analyser et comprendre la situation, de formuler un diagnostic technique et de proposer des solutions argumentées.
Ce CCF concerne la discipline des sciences et techniques des équipements agricoles.

- 1 CCF (coefficient 1), écrit, d'une durée de 3 heures s'appuyant sur l'analyse d'une situation professionnelle concrète et qui évalue la capacité « Choisir le système de culture et les itinéraires techniques adaptés en prenant en compte les aspects environnementaux et la qualité des produits ».

Il s'agit de réaliser un diagnostic et de proposer des solutions pour résoudre le ou les problèmes posés.
Ce CCF concerne la discipline des sciences et techniques horticoles, l'agronomie et les sciences et techniques des équipements agricoles peuvent y être associées.

- 1 CCF (coefficient 1), pratique et oral, évalue la capacité « Mettre en œuvre des processus de production et en assurer le suivi ».

Pour la partie pratique, il est demandé au candidat ou à un groupe de candidats de prendre en main tout ou partie d' un processus de production de la mise en place à la première mise en marché.
Pour la partie orale, il s'agit d'une restitution individuelle de 30 minutes s'appuyant sur la conduite du processus de production.
Ce CCF concerne la discipline de sciences et techniques horticoles. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

- 1 CCF (coefficient 0,5), écrit, dont la durée est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique, évalue la capacité « Participer à la mise en œuvre d'une expérimentation et analyser ses résultats ».

Cette épreuve porte sur l'analyse d'un problème expérimental, l'analyse et le traitement de données.
Ce CCF concerne les disciplines d'agronomie et de mathématiques.

- 1 CCF (coefficient 1), pratique et oral, évalue la sous-capacité « Organiser un chantier en respectant les règles relatives à la santé, la sécurité, à la protection de l'environnement, et en se conformant à la réglementation » et la capacité « Organiser le travail, gérer les ressources humaines pour atteindre les objectifs de production et assurer la mise en marché »

L'évaluation porte sur l'organisation d'un chantier, la conduite d'équipe au travail (animation, motivation, accompagnement des personnes) et la gestion de situations critiques.
Ce CCF concerne les disciplines des sciences et techniques horticoles, des sciences et techniques des équipements agricoles, des sciences économiques et sociales et de gestion, et d'éducation socio-culturelle.

2. Définition de l’épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Orale	7	40 minutes

Nature de l’épreuve :
Elle prend la forme d'une étude de cas orale sur site proposée par le jury. L’épreuve permet de vérifier les capacités du candidat concernant la démarche de diagnostic de l’agrosystème, du processus de production, de sa conduite, et de sa gestion et de l’animation d’équipe.

Le candidat dispose :
- 40 minutes de préparation ;
- 10 minutes de présentation de l’étude de cas ;
- 30 minutes d’entretien avec le jury.

Evaluation de l’épreuve :
Elle est réalisée par un enseignant des sciences et techniques horticoles ou d’agronomie et un enseignant des sciences et techniques des équipements agricoles, qui interviennent dans les modules M 53, M 54, M 55, M 56 et M 57.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE,SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Dossier individuel Orale	7	30 mn
E7 Partie 2	Orale	5	30 mn
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.
Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve :
L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante qui se décline en sous-capacités de rang 2 :
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur horticole pour faire face à une situation professionnelle :

- Formuler à partir d'un diagnostic technique et/ou environnemental un conseil en matière de conduite et d'orientation du processus de production dans un contexte de développement durable ;
- Proposer des adaptations du système de production ;
- Communiquer en situation professionnelle ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- Assurer la veille technologique et la diffusion des résultats.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M 61, les séquences en milieu professionnel et les activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 comprend **deux situations d'évaluation** : l'une écrite et orale (partie 1 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier, l'autre orale (partie 2 de l'épreuve).

Le dossier complet, support des parties 1 et 2 de l'épreuve, est constitué, d'une part d'un rapport à caractère professionnel et d'une fiche de synthèse, et d'autre part de trois fiches correspondant à trois situations professionnelles vécues.

PARTIE 1 : dossier individuel et oral – 30 minutes (coefficient 7)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités suivantes :
o Formuler à partir d'un diagnostic technique et/ou agro-environnemental un conseil en matière de conduite et d'orientation du processus de production dans un contexte de développement durable ;
o Proposer des adaptations du système de production ;
o Assurer la veille technologique et la diffusion de résultats.

Cette épreuve évalue les démarches scientifiques et techniques mises en œuvre par le candidat pour traiter un problème technique.

L'objectif est d'évaluer les capacités d'analyse du candidat à travers **une étude à caractère technique, intégrant des aspects organisationnels et/ou environnementaux et/ou socio-économiques**.

Le candidat est plus particulièrement évalué sur sa capacité à traiter un problème horticole rencontré par le responsable d'une entreprise ou d'un service technique d'une grande collectivité locale ou d'un organisme technique professionnel. Les éléments de réponses proposés doivent être en accord avec le fonctionnement de la structure d'accueil.
Le mot « problème » doit être compris dans un sens large. L'objectif est d'étudier une problématique dans le cadre d'une situation professionnelle vécue et contextualisée dont les fondements reposent sur un diagnostic approprié issu d'une approche globale.
Les réponses apportées ne peuvent être abordées de manière exclusivement bibliographique mais nécessitent la mise en place et la justification, au niveau BTSA, d'une véritable méthodologie de résolution du problème.
Dans cet objectif, le candidat effectue un stage d'au moins 8 semaines dans la structure support de l'étude. Il rédige un dossier technique et le soutient devant les examinateurs[5]. Les thèmes d'étude doivent être conformes aux exigences de l'épreuve.

Nature de la situation d'évaluation :

Le dossier à caractère professionnel **de 15 à 20 pages** est destiné à l'enseignant technique correcteur de l'écrit. Il est complété par une note de synthèse. Il est envoyé au préalable à l'enseignant technique correcteur.
Le candidat présente les points essentiels de son étude : contexte, problématique, démarche mise en œuvre, résultats, propositions …

Une soutenance orale de 30 minutes
Le candidat dispose de :
- 10 minutes de présentation maximum : le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en œuvre et des résultats obtenus. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support de communication à sa convenance. Au préalable, il devra s'être assuré de la disponibilité des supports dont il pourra avoir besoin.
- 20 minutes d'entretien : le jury demande au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur l'étude présentée et l'interroge sur sa capacité à prendre du recul sur la démarche et les méthodes mises en œuvre pour résoudre le problème.

Evaluation
Le jury de l'oral comprend obligatoirement deux enseignants examinateurs : un professeur de sciences et techniques horticoles ou d'agronomie correcteur de l'écrit, et un professeur de français ou d'éducation socio-culturelle ou de documentation. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

PARTIE 2 : oral – 30 minutes (coefficient 5)
Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités suivantes :
o Communiquer en situation professionnelle ;
o Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles.

L'objectif est d'évaluer la démarche qui a permis au candidat d'aboutir à la construction de compétences professionnelles dans le cadre de situations professionnelles vécues au cours de son parcours de formation.

▪ Présentation et analyse de trois situations professionnelles vécues. Ces situations professionnelles doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans le cadre scolaire (stages individuels, stages collectifs, interventions sur l'exploitation du lycée ou d'un professionnel partenaire…) ou hors du contexte scolaire (cadre familial, associatif, d'entraide…). Une

[5] Grille d'évaluation (écrit et oral) en annexes 4 et 5.

situation professionnelle n'est vécue que si le candidat y joue un rôle, c'est-à-dire que par ses activités, ses observations il oriente, donne un sens à la situation professionnelle ;

- Les situations professionnelles vécues (SPV) présentées mobilisent des compétences caractéristiques du diplôme, comme par exemple, le diagnostic, la conduite et/ou la mise en œuvre de tout ou partie significative d'un processus de production horticole, l'élaboration de conseils, une mise en situation de communication.

Les situations professionnelles vécues sont envisagées à partir des champs de compétences issus des fiches descriptives d'activités et des situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel.
Les SPS sont : « Stratégie et fonctionnement de l'entreprise », « Processus de production », « Encadrement du personnel ».
Ces situations doivent correspondre à des activités au cours desquelles le candidat a mené des actions et obtenu des résultats.
Parmi les trois SPV, deux situations sont à dominante horticole, la troisième est au choix du candidat.

Nature de la situation d'évaluation :

Le dossier personnel du candidat se compose de trois fiches synthétiques (1 à 2 pages chacune) présentant les trois situations professionnelles vécues.
Les différentes situations professionnelles n'ont pas obligatoirement de liens entre elles mais doivent être en relation avec le projet professionnel du candidat.
Le candidat doit se présenter sur le centre d'épreuves avec son dossier. Tout candidat ne présentant pas le dossier ne pourra pas prétendre à sa soutenance et par conséquent à passer l'épreuve E7.

La soutenance orale :

- 5 à 10 minutes de présentation de la situation professionnelle vécue choisie par le jury. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support de communication à sa convenance . Il devra, pour cela et au préalable, s'être assuré de la disponibilité des supports dont il pourra avoir besoin.
- 20 minutes maximum d'entretien au cours desquelles le candidat doit approfondir les éléments apportés lors de sa présentation ; identifier les capacités mobilisées, leur origine, leur mode d'acquisition au cours de la formation et la manière dont il les a articulées pour faire face à la situation; montrer sa capacité à prendre du recul par rapport à la démarche qu'il a mise en œuvre.

Le jury peut étendre l'entretien aux deux autres situations professionnelles vécues par le candidat.
L'objectif de l'évaluation de cette partie de l'épreuve n'est pas de porter une appréciation sur les résultats de l'action, mais d'apprécier la démarche mise en place par l'apprenant pour faire face à une situation professionnelle complexe et sa capacité à prendre du recul par rapport à son action.

Evaluation
Pour la soutenance orale[6], le jury comprend obligatoirement deux enseignants examinateurs : un enseignant des sciences et techniques horticoles et un enseignant intervenant dans le M11.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

6 Grille d'évaluation, annexe 6.

V. – Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option du BTSA non rénovée :

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Pour l'épreuve E5 :
Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve D si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E5.

Pour l'épreuve E6 :
Le candidat peut conserver le bénéfice de l'épreuve E si la note est supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit présenter l'épreuve E6.

Pour l'épreuve E7 :
Le candidat perd le bénéfice de l'épreuve ET2.
Pour pouvoir conserver le bénéfice de la note de l'épreuve ET3, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10. Si cette condition n'est pas remplie, le candidat doit représente l'épreuve E7.

VI. – Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009 :

Il convient de se référer sur les points suivants à la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :
- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non rénovée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1 :

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée -organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF
COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

NOM : ……..
Prénom : ……..
Date : ……

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

Appréciation générale :

Signature des examinateurs

ANNEXE 3

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3
candidats hors CCF

SESSION :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	**/6**
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers
Appréciation générale :	

Signature

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 1 ECRITE DE L'EPREUVE E7(coefficient 7)
(30 points/100)
Réalisation d'une étude technique

SESSION : N° PEV :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Points	Coef.	Note
Assurer la veille technologique et la diffusion des résultats	• Problématique et justification de l'étude réalisée • Actualisation des connaissances • Intérêt de l'étude présentée au niveau BTSA	• Pertinence du choix de la problématique • Justification dans un contexte précis • Connaissances mobilisées et adaptées à la situation étudiée		/20	0.25	/5
Formuler à partir d'un diagnostic technique et/ou environnemental un conseil en matière de conduite et d'orientation du processus de production dans un contexte de développement durable	• Mobilisation des outils et méthodes adaptés à la situation étudiée • Présentation et analyse des résultats obtenus	• Méthode de travail apparente (étapes, difficultés rencontrées) • Clarté, pertinence et rigueur de la démarche adoptée pour traiter le problème • Mise en évidence des points clés et validité des résultats et du diagnostic		/20	0.75	/15
Proposer des adaptations du système de production	• Présentation des propositions d'actions retenues	• Solutions proposées en phase avec le diagnostic • Propositions concrètes hiérarchisées et chiffrées		/20	0.50	/10
					TOTAL pour la partie écrite	/30

Appréciation générale :

Signature du correcteur :

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 1 ORALE DE L'EPREUVE E7 (coefficient 7)
(70 points/100)

Réalisation d'une étude technique

SESSION : N°PEV :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Capacités	Critères	Indicateurs	Observations	Points	Coef.	Note
Formuler à partir d'un diagnostic technique et/ou environnemental un conseil en matière de conduite et d'orientation du processus de production dans un contexte de développement durable	• Choix des éléments présentés • Justification des choix et de la démarche adoptée	• Précision des éléments présentés • Adéquation de l'exposé avec le sujet		/20	1	/20
	• Maîtrise de la situation proposée • Analyse critique du travail présenté	• Mise en évidence des idées essentielles et qualité de l'argumentation • Prise de recul suffisante		/20	1	/20
Proposer des adaptations du système de production	• Maîtrise du sujet d'un point de vue scientifique et technique	• Qualité du vocabulaire scientifique et technique		/20	1	/20
	• Comportement face au jury • Expression et communication	• Présence, conviction de l'exposé • Gestion du temps et clarté de l'exposé		/20	0.5	/10
					Total pour la partie orale : Note sur	/70
					Ecrit + Oral	/100
					NOTE FINALE en points entiers	/20

Appréciation générale :

Signature des membres du jury

ANNEXE 6

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7

Analyse de situations professionnelles vécues lors de séquences en milieu professionnel
(Coefficient 5)

SESSION : N° PEV :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Capacités	Critères	Indicateurs				Observations	Points	Coef.	Note
		--	-	+	++				
Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles	• Justification des SPV retenues • Présentation de la situation vécue						/20	0.25	/5
	• Analyse critique des résultats de ses activités • Identification et analyse des écarts par rapport aux objectifs de départ						/20	0.25	/5
	• Identification des compétences nécessaires dans cette situation professionnelle • Réinvestissement des compétences dans des situations professionnelles futures						/20	0.25	/5
Communiquer en situation professionnelle	• Ecoute, argumentation et prise de recul • Choix et exploitation des moyens de communication • Gestion du temps						/20	0.25	/5
								Note finale en point entier	/20

Appréciation générale :

Signature des membres du jury

ANNEXE 7

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA PRODUCTION HORTICOLE
Domaine professionnel

EPREUVE E5 : coefficient 2

Capacités évaluées	**Modalités** (candidats en CCF)			**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
			Disciplines concernés		Disciplines concernés	
Formuler un diagnostic d'un bassin de production horticole au sein d'un territoire et d'une filière.	1 CCF coefficient 1	Oral sur dossier	SESG STH Agronomie	Oral 30 minutes	SESG et STH ou agronomie	M 51 M 52
Participer au pilotage de l'entreprise horticole dans un contexte de durabilité	1 CCF coefficient 1	Ecrit 3 heures	SESG STH			

EPREUVE E6 : coefficient 7

Capacités évaluées	**Modalités** (candidats en CCF)			**Modalités** (candidats hors CCF)		**Modules concernés**
			Disciplines concernés		Disciplines concernés	
Porter un diagnostic sur le fonctionnement d'un agrosystème horticole	1 CCF coefficient 1,5	Pratique et oral	Biologie-écologie Agronomie/STH	Oral 40 minutes	STH ou agronomie et STEA	M 53 M 54 M 55 M 56 M 57
Conduire un processus de production de plein champ et hors sol :						
Choisir le matériel végétal adapté aux conditions de culture et au marché	1 CCF coefficient 1	Oral	Biologie-écologie STH			
Choisir les équipements, les mettre en œuvre et contrôler leur maintenance	1 CCF coefficient 1	Ecrit	STEA			
Choisir le système de culture et les itinéraires techniques adaptés en prenant en compte les aspects environnementaux et la qualité des produits	1 CCF coefficient 1	Ecrit 3 heures	STH L'agronomie et les STEA peuvent y être associées			
Mettre en œuvre des processus de production et en assurer le suivi	1 CCF coefficient 1	Pratique et oral (30 minutes)	STH + 1 professionnel			
Participer à la mise en œuvre d'une expérimentation et analyser ses résultats	1 CCF coefficient 0.5	Ecrit	Agronomie Mathématiques			
Organiser un chantier en respectant les règles relatives à la santé, à la sécurité, à la protection de l'environnement, et en se conformant à la réglementation	1 CCF coefficient 1	Pratique Oral	STH STEA SESG ESC			
Organiser le travail, gérer les ressources humaines pour atteindre les objectifs de production et assurer la mise en marché						

EPREUVE E7 : Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel – coefficient 12.

<table>
<tr><th colspan="6">Modalités (candidats en CCF et candidats hors CCF)</th><th>Modules concernés</th></tr>
<tr><td colspan="2">Capacités évaluées</td><td>Nature</td><td>Coefficient</td><td>Durée</td><td>Evaluateurs</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur horticole pour faire face à une situation professionnelle</td><td>o Formuler à partir d’un diagnostic technique et/ou environnemental un conseil en matière de conduite et d’orientation du processus de production dans un contexte de développement durable
o Proposer des adaptations du système de production
o Assurer la veille technologique et la diffusion des résultats</td><td>Oral sur un dossier individuel</td><td>7</td><td>Oral de 30 minutes</td><td>STH Agronomie TEC + un professionnel</td><td rowspan="2">M 61 et séquences en milieu professionnel, activités pluridisciplinaires</td></tr>
<tr><td>o Communiquer en situation professionnelle
o Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles</td><td>Oral</td><td>5</td><td>30 minutes</td><td>STH + un enseignant intervenant en M11.</td></tr>
</table>